

frent à la vue de larges crevasses, parce que ceux qui les ont posés ont été trompés par des fabricants de ciment d'une qualité inférieure. S'il y avait un étalon de ciment, une désignation de la qualité sur chaque baril, le public ne serait pas aussi souvent induit en erreur. J'espère que le ministre mettra cette importante question à l'étude.

Service de surcroît des préposés à la surveillance des grandes distilleries et autres fabriques, \$7,000.

M. BRODEUR : Ce supplément a été décrété par une décision du conseil en date du 20 décembre 1880, parce que les droits élevés du tarif avaient augmenté la responsabilité des fonctionnaires et que les appointements réguliers de ces derniers étaient une rétribution insuffisante pour des personnes douées des qualités nécessaires pour bien remplir leurs fonctions.

Pour longues heures de services autres que pour surveillance spéciale, \$1,000.

M. BRODEUR : Ce crédit servira à récompenser les fonctionnaires qui ont rendu des services autres que ceux d'une surveillance spéciale, à cause de la longue durée et des désagréments de ces services. Ils travaillent de sept heures du matin à six heures du soir, étant tenus d'être présents à l'ouverture et à la fermeture des entrepôts. Ce sont de simples préposés.

M. CLANCY : Combien a-t-on dépensé de ce chef l'an dernier ?

M. BRODEUR : \$650.

M. BLAIN : Ces inspecteurs ont-ils des examens à subir ?

M. BRODEUR : Oui, ils ne peuvent être nommés sans subir les examens du service civil ?

M. WILSON : Combien y a-t-il d'établissements à surveiller constamment ?

M. BRODEUR : Neuf distilleries, cinq manufactures de tabac et quatre ou cinq vinaigreries.

M. WILSON : Je constate par une inscription que vous payez \$7,000 à ces inspecteurs pour service de surcroît, et pourtant vous ne leur donnez que de 25 à 50 cents par heure de travail supplémentaire.

L'honorable M. BRODEUR : Ces \$7,000 ne sont pas tant destinés à payer les services de surcroît que des services spéciaux résultant de l'importance de leurs fonctions. Le nombre des heures de travail n'entre pas en ligne de compte.

M. WILSON : Alors, ce n'est pas l'Etat qui paie les services de surcroît, mais les propriétaires des entrepôts. Lorsqu'un inspecteur travaille après l'heure réglementaire, est-il rétribué par le gouvernement ou par le propriétaire de l'établissement ?

L'honorable M. BRODEUR : Le propriétaire paie ces services au gouvernement qui indemnise son fonctionnaire.

M. WILSON : Où peut-on se procurer des détails de ces paiements ?

Service de surveillance, \$13,000.

M. CLANCY : Combien a-t-on dépensé, l'an dernier ?

L'honorable M. BRODEUR : \$10,755.59. Quant au paiement des services de surcroît des inspecteurs, le député de Lennox trouvera les détails à la page K-12 du rapport de l'auditeur général : "Services de surcroît des préposés de l'accise payés par les fabricants, \$1,021.75".

Indemnités de déplacement, loyer, combustible, papeterie, accise, \$60,000.

L'honorable M. BRODEUR : Ce crédit embrasse toutes les dépenses des employés du service extérieur. L'an dernier, les dépenses se sont élevées à \$57,479.58.

M. BLAIN : A-t-on intenté des poursuites, l'an dernier ?

L'honorable M. BRODEUR : Oui, plusieurs. Nous avons intenté une poursuite, chaque fois que nous avons constaté une infraction aux lois de l'accise.

M. WILSON : J'imagine qu'il s'agit de loyer de bureaux. Combien y en a-t-il et où sont-ils situés ?

L'honorable M. BRODEUR : Il y en a dans toutes les petites localités du pays privées d'un édifice public.

M. WILSON : Dans plusieurs localités de peu d'importance, vous avez recours aux services d'un douanier. Celui-ci est-il un fonctionnaire du ministère du Revenu de l'Intérieur ?

L'honorable M. BRODEUR : Oui ; il touche une commission.

M. WILSON : Quel est le montant de cette commission ?

L'honorable M. BRODEUR : Environ cinq pour cent, je crois.

M. WILSON : Qu'est-ce que cela représente à Napanee ?

L'honorable M. BRODEUR : On voit à la page 129 de la première partie du rapport du ministère du Revenu de l'Intérieur que le gouvernement a payé \$250 de commission, à Napanee.

M. INGRAM : Le ministre a-t-il un état des dépenses pour loyer, combustible, etc. ?

L'honorable M. BRODEUR : Non.

M. INGRAM : Le crédit de l'an dernier était de \$60,000, et vous demandez la même somme cette année ?

L'honorable M. BRODEUR : Oui.